



Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières



Julie Brouillette, CFA
Gestionnaire de portefeuille
principale
Tél. : 418-527-7241
julie.b.brouillette@rbc.com

Samuel Perreault, B.A.A.
Conseiller adjoint
Tél. : 418-527-1612
samuel.perreault@rbc.com

Groupe Brouillette
de RBC Dominion valeurs mobilières
Complexe Jules-Dallaire, Tour 1,
2828 Boul. Laurier, 8e étage, Suite 800
Québec (QC) G1V 0B9
Tél. : 418-527-7241
Télé. : 418-654-0535
Sans frais : 1 800-340-6968
ca.rbcwealthmanagement.com/web/julie.brouillette

La liberté de vivre selon vos désirs

Si vous souhaitez vous libérer davantage pour vous concentrer sur les choses qui vous tiennent vraiment à cœur tout en étant sûr que votre portefeuille est entre les mains de professionnels chevronnés, nous vous invitons à vous intéresser au programme Gestion de portefeuille privé, le niveau supérieur de notre gestion de patrimoine discrétionnaire.

Les cadres et professionnels occupés, les voyageurs, les retraités et les retraités-voyageurs ont souvent l'impression que plus leur patrimoine est important, plus ils devront passer de temps à le gérer chaque jour. Si vous devez investir pour le compte d'un organisme sans but lucratif, d'une fondation ou d'un fonds de dotation, vous trouvez peut-être aussi que l'expertise nécessaire pour prendre des décisions de placement en fonction de directives précises peut être complexe et exiger beaucoup de temps.

Que vous ayez besoin de votre temps pour vous concentrer sur votre carrière, gérer les besoins d'un organisme ou voyager à l'extérieur du pays durant de longues périodes, Gestion de portefeuille privé peut être la solution idéale pour vous.

Principe

En déléguant la gestion de vos placements à un gestionnaire de portefeuille agréé, qui respectera vos préférences, vos contraintes et votre tolérance au risque en matière de placement, vous pouvez vous libérer et avoir l'assurance que votre plan

de placements est sur la bonne voie. Puisque votre approbation n'est pas nécessaire pour chaque opération, nous pouvons prendre des décisions urgentes rapidement, ce qui vous permet de vous rapprocher de vos objectifs de placement, tout en vous libérant du fardeau des décisions quotidiennes concernant votre portefeuille.

Un gestionnaire de portefeuille à votre service

Vous pouvez avoir confiance dans la gestion de votre patrimoine, car seuls les conseillers en placement chevronnés qui répondent aux exigences strictes du secteur en matière de formation, d'actifs sous gestion et d'expérience en placement sont habilités à offrir ce niveau de gestion discrétionnaire de placements.

Les énoncés de politique de placement consignent vos besoins

L'énoncé de politique de placement constitue le mandat particulier qui précise tous vos objectifs et contraintes à l'égard de la gestion

de votre portefeuille. Vous pouvez le considérer comme les règles ou le plan directeur qui président à la gestion de votre portefeuille.

Normes fondamentales de qualité et de surveillance

Chaque portefeuille est constitué en fonction de conditions fondamentales de qualité de l'actif qui établissent les normes de concentration des titres, de diversification des secteurs, de capitalisation boursière et de qualité de crédit. Le groupe Définition de portefeuille et contrôle des risques suit également l'évolution des portefeuilles afin de s'assurer de leur conformité à nos directives sur la gestion de portefeuille et à vos préférences, contraintes et autres directives particulières énoncées dans votre énoncé de politique de placement.

De plus, une équipe responsable de la conformité s'assure que votre portefeuille respecte la réglementation et les normes juridiques propres au secteur. Grâce à la vérification de notre travail et des portefeuilles que nous gérons, cette équipe vous procure une tranquillité d'esprit accrue.

Notre processus prudent mettant en jeu des directives rigoureuses de gestion de placement, une révision périodique et une surveillance formelle permettent de s'assurer que votre portefeuille est géré selon les normes de déontologie les plus élevées et avec professionnalisme.

Le cadre de la réussite

1. Définition de votre politique de placement

Lors de la constitution de votre portefeuille, il nous faut d'abord comprendre vos besoins en matière

de placement – le rendement que vous désirez obtenir sur vos placements, vos besoins de revenu, votre degré d'aisance face au risque du marché, le moment pour investir et vos autres préférences.

En fonction de vos besoins, nous rédigerons l'ébauche de votre énoncé de politique de placement, soit le document qui oriente nos décisions quotidiennes en matière de placement pour votre portefeuille. En fonction de tous ces facteurs, nous recommandons un modèle idéal de répartition de l'actif pour votre portefeuille. La façon dont l'actif de votre portefeuille est réparti entre les trois principales catégories d'actif (liquidités, titres à revenu fixe et actions) est le facteur le plus important pour établir l'équilibre entre la gestion du risque et l'obtention de rendements supérieurs.

2. Établissement de votre portefeuille

À partir de votre modèle de répartition idéale de l'actif, nous sélectionnons une combinaison appropriée de placements pour votre portefeuille. En sélectionnant vos placements, nous combinons notre compréhension du « tableau général » (tendance globale de l'économie mondiale et des marchés) avec des analyses fondamentales d'occasions de placement. Des économistes chevronnés, des stratèges de portefeuille et des analystes en recherche provenant de différents secteurs de RBC nous permettent d'avoir une meilleure connaissance de ces domaines clés.

3. Gestion de votre portefeuille

Les conditions du marché et de l'économie évoluent. Au besoin, nous modifions votre portefeuille afin d'anticiper l'évolution du marché et de l'environnement économique, et d'y répondre convenablement. Si les

perspectives de certains secteurs de l'économie s'améliorent, nous pouvons augmenter vos placements dans ces secteurs. De la même façon, si les perspectives d'une région du monde s'améliorent, votre portefeuille sera rajusté en conséquence, en respectant les directives établies dans votre énoncé de politique de placement.

4. Examen et suivi de votre portefeuille

Votre portefeuille est constamment suivi par le groupe Définition de portefeuille et contrôle des risques, qui s'assure que votre portefeuille est géré selon les conditions de votre énoncé de politique de placement, et selon les principales directives de Gestion de portefeuille privé dont l'objectif est de s'assurer que la composition de l'actif correspond à votre situation.

5. Ajustement de votre stratégie de placement

Nous vous rencontrerons aussi régulièrement pour examiner votre portefeuille et nous tenir au courant de votre situation personnelle et financière. Vos objectifs devraient évoluer avec le temps ; votre énoncé de politique de placement ainsi que votre portefeuille devront donc le refléter.

6. Information sur votre progression

Vous recevrez régulièrement un relevé de compte détaillant l'activité de votre portefeuille et vous donnant la valeur au marché courante de toutes vos positions. Vous pourrez également recevoir un calcul trimestriel du taux de rendement. Vous pouvez accéder à vos comptes et à des renseignements opportuns sur le marché au moyen de DVM en ligne, notre site Web sécurisé réservé à la clientèle privée.

Pour obtenir plus de renseignements sur Gestion de portefeuille privé à RBC Dominion valeurs mobilières, n'hésitez pas à communiquer avec nous.